

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-02-042

**VOTE DES TAUX DE
FISCALITE MENAGES 2020**

**SEANCE
DU 25 JUN 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 32

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
17 Juin 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Véronique PRUVOST-BITAR**

L'an deux mille vingt, le Jeudi vingt-cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé) ;
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents, 12 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur les taux votés en 2019. Ces taux étaient respectivement les suivants, lissés sur une période de quatre années :

Taxe d'Habitation-----	:	2,98%
Taxe Foncière sur le Bâti -----	:	2,81%
Taxe Foncière sur le Non Bâti -----	:	4,32%
Cotisation Foncière Entreprise Unique -----	:	23,82%

Il est à noter, qu'à la suite de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) lors d'un vote en Conseil Communautaire le 25 Septembre 2017, l'EPCI a voté un taux de CFEu en 2018.

La fraction capitalisée est de 0,04 % au titre de 2020 (différence entre le taux voté et le taux maximum de droit commun indiqué (23,86 - 23,82).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-29 du 23 Mars 2020 dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 Mars 2020,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 2 « ABSTENTIONS » de Monsieur DUMOULIN et son pouvoir Madame JAUNET, les membres du Conseil Communautaire :

❖ **VOTENT les taux de fiscalité suivants pour l'année 2020 :**

Taxe d'Habitation-----	:	2,98%
Taxe Foncière sur le Bâti -----	:	2,81%
Taxe Foncière sur le Non Bâti -----	:	4,32%
Cotisation Foncière Entreprise Unique	:	23,82%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

02/07/2020

ID : 060-200066975-20200625-DEL2020CC02042-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 02/07/2020
Et de l'affichage le : 02/07/2020

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le

01 JUL. 2020

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

EPCI : **712 SENLIS SUD OISE**
 ARRONDISSEMENT : **60**
 TRESORERIE SPL : **TRES. DE SENLIS MUNICIPALE**
 République Française

N° 1259 FPU (1)
TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition de 2019	Taux d'imposition plafonné pour 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col:4 x col:2 ou col:3)	Produit fiscal de référence (col:4 x col:2)	Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants
15 144 211	23,82	>>>	17 026 000	4 056 208	4 055 593	

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition ou autres options pondérées de 2019	Taux d'imposition ou autres options pondérées de 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col:4 x col:2)
43 168 750	40 125 710	974 111	43 168 750	2,98	2,81	40 735 000	1 302 879
					4,32	977 400	1 143 946
							42 485

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'acquisition du budget	Total allocations compensatoires	Produit taxe additionnelle FNB	Produit global des IFR	Produit de la CVAE	DCRTP	TASCOM
1 302 879	219 528	55 998	100 876	2 932 993	N C	238 828

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) :

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col:2 ou 3 x col:7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col:4 x col:9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
1,186 877	2,81	2,81	1 144 653	0,040		2,81	
1,186 131	4,32	4,32	42 224			4,055 593	

A BEAUVAIS

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
ROBERT FORTE
 le 12 MARS 2020

Le préfet,

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX
 Le président,
William CHARRIER
 le 03/03/2020

EPCI : **712 SENLIS SUD OISE**
 ARRONDISSEMENT : **60**
 TRESORERIE SPL : **TRES. DE SENLIS MUNICIPALE**



N° 1259 FPU (2)
TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	151 520
Taxe foncière (bâti) :	472
Taxe foncière (non bâti) :	34
Taxe professionnelle / CFE :	16

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire
- c. Autres allocations

67 486

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)	2 361 661
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	

2a. BASES NON TAXEES

Basés exonérés par le conseil de l'EPCI
 Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises
 Basés exonérés par la loi

Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation foncière des entreprises

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS

CVAE : part dégréevée
 CVAE : part relative aux exonérations compensées
 CVAE : part relative aux exonérations non compensées

272 403	Centrales hydrauliques
214 409	Transformateurs
571 332	Stations radioélectriques
57 880	Gaz - stockage, transport...
13 456	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale	Taux maximum de la majoration spéciale :
	15	16	17	18	19	20	national
Première année de FPU							20,27
FPU régime de croisière	23,96	23,96		18,74	24,00	25,28	26,18

EPCI en régime de croisière
 Plafonnement du taux de CFE

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties	Coefficient de variation des deux taxes foncières	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Taux moyen communal pour 2020	Taux plafond pour 2020
21	22	23	24	25
1,009333	1,006057	26,45	52,90	